

Décret

Générale

colonial

Décret n° 205 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en République arabe du Yémen.

n° 205

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 août 1972

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1972

Date du numéro
25 septembre 1972

VISAS

Vul l'article 13 de la Constitution

Le Conseil des ministres entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Georges Gallie, conseiller des affaires étrangères de 1° classe, 3° échelon, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en République arabe du Yémen, en remplacement de M. Jean Légrain.

Art. 2

Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Georges POMPIDOU. Par le Président de la République : **Le Premier ministre, Pierre MESSMER. Le ministre des affaires étrangères, Maurice SCHUMANN.**